

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 27 Février 2015

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 27 Février 2015, à partir de 8h30, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY, Jocelyne GIRODON

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2015

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 18 Février 2015 :

- Carnet de commandes : 1.37 M€ (hors Carnot : 87 000€)
- Carnet de négociation : 3.40 M€ (en forte baisse car nombreuses affaires ont été contractualisées durant les 2 dernières années)
- Facturation : 0.50 M€
- Trésorerie à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

3. Informations sur le résultat 2014 de la société

Le Directoire d'arrêté des comptes a eu lieu le 26 Février.

Le chiffre d'affaire 2014 est de 8 369 000 €, en progression de 10% par rapport à l'année 2013. La charge de fonctionnement a fortement augmenté (+23%), en raison de plus fortes dépenses sur les contrats. Les charges de personnel sont restées équilibrées (+2%). Les investissements ont augmenté de 11%.

Résultat d'exploitation (contrats) : +93 000 € (287 000€ en 2013). Les bénéfices sur contrat ont diminué par rapport à 2013.

Résultat total sur 2014 : 262 000€ (baisse de 6% par rapport à 2013).

Solde de trésorerie au 31/12/2014 : 4 600 000€ (au 31/12/2013 : 5 500 000€).

Il n'y aura pas de participation aux salariés cette année. Une explication a été demandée à l'expert-comptable sur le mode de calcul de la participation aux salariés. L'explication donnée en séance est la suivante : la formule qui détermine le montant de la participation ($\frac{1}{2} (B - 5 \% C) \times S/VA$) est basée sur la différence entre le bénéfice fiscal après impôt (B) et les capitaux propres rémunérés (C), et cela au prorata du poids des salaires (S) dans la valeur ajoutée (VA). En 2014, il y a une diminution du bénéfice fiscal après impôt et une augmentation des capitaux propres de la société, ce qui amène à un montant de participation aux salariés nul.

4. Avancement de la réflexion sur la mise en place à C-Innov de l'équivalent du dispositif GIPA attribué aux fonctionnaires

Le Directoire a donné son accord pour le personnel de la structure. La Direction a rencontré le Directeur de laboratoire ayant des salariés concernés sur le site de Lyon. Il a donné son accord et doit informer les responsables scientifiques. La mise en paiement sera effectuée au plus vite, sachant que le logiciel de paie sera modifié au mois de Mars et risque de compliquer le paiement sur ce mois. Le paiement sera donc fait au plus tard au mois d'Avril.

Ce dispositif sera également appliqué en 2015.

5. Point sur la situation du CMRT Marseille

Les personnels de la CCI de Marseille Provence mis à disposition de l'Ecole Centrale de Marseille ne seront plus salariés de la CCI dans un avenir proche. Des discussions sont en cours avec le CNRS et les établissements afin de trouver une solution (ce problème ne concerne pas que Marseille mais est national). 33 personnes sont concernées à Centrale Marseille. Parmi elles une dizaine va bénéficier d'un départ en retraite. Cela ne devrait pas avoir de conséquences quant à l'activité de recherche.

6. Point sur l'évolution du personnel de la structure suite au départ en retraite d'une des salariées

Une transmission des savoirs a été effectuée depuis 18 mois afin de réorganiser la cellule administrative. Une polyvalence a été mise en place.

Une hausse importante de l'activité ayant eu lieu, le Directoire a donné son accord pour embaucher une personne supplémentaire au siège, à Ecully, afin de remplacer le départ en retraite. Le processus d'embauche est en cours pour un CDD à temps partiel avec un profil de comptabilité.

La procédure a également été relancée pour l'embauche d'une personne sur le site de Marseille.

7. Point sur l'avancement des élections anticipées au CE

Une carence de candidature syndicale au premier tour a été constatée. Un appel à candidature a été effectué auprès de l'ensemble des salariés. Une candidature libre s'est présentée pour le siège titulaire. Le second tour a lieu le mardi 10 mars à Ecully.

La proclamation des résultats est ensuite diffusée à l'ensemble des salariés et l'employeur a 15 jours pour transmettre le PV à l'Inspection du Travail.

8. Questions diverses

- La feuille de demande d'alimentation du CET a été modifiée afin de préciser les règles d'alimentation du CET
- Au mois de Juin l'employeur devra créer une base de données unique à disposition du CE. La base de données unique a été créée par le législateur pour mettre à disposition des représentants du personnel des informations nécessaires sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Le but étant de donner une vision claire, et globale de la répartition de la valeur créée par l'entreprise (les chiffres sont présentés à 6 ans : l'année N et N-1, N-2, et des chiffres prévisionnels à 3 ans). La base eut être informatisée ou pas, mais 2 obligations existent : informer de l'actualisation de la base et fixer les modalités d'accès (un espace privatisé sur le site intranet est privilégié).
- Cette base doit être mise en place sur l'année 2015. Déclaration sociale nominative (DSN): La DSN est une déclaration qui va, à terme, remplacer toutes les autres déclarations que l'employeur remplissaient mensuellement auprès de différents organismes (URSSAF, pôle emploi, CPAM, contrats d'assurance complémentaires). La DSN repose sur la transmission mensuelle, unique et dématérialisée des données issues de la paie. Ce nouveau logiciel sera installé fin mars pour une phase de test, avec un démarrage réel prévu pour début janvier 2016.
- Une information individuelle auprès des salariés sera diffusée avec le bulletin de paie du mois de mars.
- Rapport annuel 2014 : le document a été présenté aux membres du CE. Aucune remarque particulière n'a été formulée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h15.

La prochaine réunion du CE aura lieu le **Lundi 23 Mars 2015 à 13h30**.

A Ecully, le 27 Février 2015,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation



